

Restauration scolaire : halte au gaspillage alimentaire

(<https://ville-cachan.fr/actualites/restauration-scolaire-halte-au-gaspillage-alimentaire/>)

Pour poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville de Cachan met en place un nouveau système de réservation pour la rentrée 2025.

Ce nouveau système va permettre aux équipes de la Ville de mieux adapter les commandes et les préparations. En ajustant les quantités au plus près des usages, il devient possible de favoriser une restauration scolaire plus responsable.

Quels sont les changements à la rentrée 2025 ?

- Les réservations et annulations sont possibles jusqu'à J-7 sans majoration pour les accueils du mercredi (jusqu'au mardi soir précédent), les vacances scolaires et la cantine :
 - Les réservations non honorées sont dues, sauf si un justificatif d'absence est fourni ;
 - Les réservations faites après J-7 sont majorées de 40%.
 - Pour la restauration scolaire, la réservation est automatique à l'année.
Important : si vos enfants ne mangent pas à la cantine, vous pouvez décocher la réservation ou décocher les jours non souhaités, à partir du portail famille.
 - Accueil de loisirs : **une réservation est obligatoire pour fréquenter l'accueil de loisirs.** La mise en place de cette procédure s'explique pour des raisons de sécurité.
 - Une fois le délai de 7 jours dépassé, les modifications sont possibles uniquement en cas de situation particulière et exceptionnelle, et sur présentation des justificatifs appropriés. Il conviendra alors de contacter le service Enfance par courriel à l'adresse serviceenfance@ville-cachan.fr.
 - **Il ne sera plus possible de se présenter sur le lieu de l'accueil sans réservation préalable.**
-
- [Guide pratique des réservations PDF 871.88 Ko](#)

Service Relation citoyen (SRC)

8 rue Camille-Desmoulins, 94230
Cachan

+33 1 49 69 69 69

relation.citoyen@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

8h15-12h et 13h30-17h15
Jeudi : 13h30-19h
Samedi : 8h45-12h30 (fermé le 25 octobre 2025)